



Tél : 03.21.13.03.47

Fax : 03.21.43.54.40



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an deux mil vingt-quatre, le 8 avrils, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni salle Duhamel, sous la présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, en suite de convocation en date du 25 Mars2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie. Etaient présents : Tous les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale à l'exception de Mesdames Corinne LEFEBVRE, Martine VAN PARYS et Monsieur Jean-Marc FAUVERGUE, absent(es) excusé(es). Monsieur Thierry BALINGHIEN, absent.

Objet : Convention 2024 Pacte 62

La séance ouverte,

Monsieur le Président rappelle que l'Association PACTE 62 « Pour Agir Contre Toute Exclusion dans le Pas-de-Calais » dont le siège social se trouve à Liévin, 162 rue Jules Guesde, est une association déclarée à vocation non lucrative, dont l'objet est de promouvoir des actions d'aide aux personnes victimes de l'exclusion ou en difficulté quel que soit leur âge et le motif, l'insertion sociale et professionnelle de personnes vulnérables, marginalisées ou en voie de l'être.

Cette aide se matérialise notamment à travers la fourniture de denrées alimentaires ou non alimentaires de première nécessité.

Afin d'en faire bénéficier les familles en difficulté de la Commune de Loison-sous-Lens, il y a lieu de renouveler la convention de partenariat avec le PACTE 62, laquelle définit les conditions de prise en charge des familles concernées.

L'accès à l'Épicerie Solidaire est réservé aux seules familles fiscalement domiciliées à Loison-Sous-Lens et titulaires d'une carte d'adhérent délivrée par le CCAS et les partenaires sociaux habilités. L'adhérent devra s'acquitter d'un droit de 1 Euro pour une adhésion de 3 mois ou 2 Euros pour 6 mois.

Cette carte précise le montant maximum du budget d'achat alloué à l'adhérent.

La carte a une durée de validité de 6 mois maximum, renouvelable et pour une visite par semaine

En contrepartie de l'accueil de certaines familles par le PACTE 62, le CCAS s'engage à verser une subvention de 12,50 € par mois et par famille, laquelle sera facturée sous forme d'un relevé de fin de mois.

Où l'exposé qui précède, les membres du Conseil d'Administration :

Vote à l'unanimité

- *Emettent un avis favorable au renouvellement de la convention de partenariat entre le CCAS et le PACTE 62,*
- *Autorisent Monsieur le Président à signer la convention à intervenir avec le PACTE 62,*
- *Cette convention est souscrite pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2024.*

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Loison-sous-Lens, le 8 Avril 2024*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216205237-20240408-del-080424-062-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2024



*Le Maire,
Président du C.C.A.S*

Daniel KRUSZKA